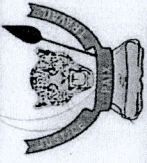


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP

Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autcrite de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 176/2023

A L'ENTREPRISE DAY LIGHT

Après avoir reçu le contrat du marché des travaux de renforcement des portes et fenêtres des salles serveurs de la CNSAAP au siège et à l'agence de Kinshasa, conclu avec la Caisse Nationale de Sécurité Sociale des Agents Publics de l'État, pour un montant total hors taxe de dollars américains sept mille trois cent soixante-cinq, nonante-six centimes (USD 7 365,96) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains cinquante-un, cinquante-six centimes (USD 51,56).

Fait à Kinshasa, le 29/09/2023.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier

Raymond M I YUMBA
Directeur Général a.i



Sceau de l'Etablissement